Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le



MAIRIE DE VALBELLE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°70/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le deux décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames LYON, GONNET, RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé:

Convocation et affichage: 21/11/2024

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9. Nombre de membres présents : 9.

Objet: SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ECOLE DE BEVONS

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 520.00 € à la coopérative de l'école de Bevons pour le séjour à la neige qui a lieu chaque année depuis 3 ans (130.00 € par écolier de l'école de Bevons résidant à Valbelle).

Il précise que ce type de dépense n'entre pas dans la convention relative aux frais de scolarité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la subvention d'un montant de 520.00 € pour la classe de neige organisée par l'école de BEVONS,
- autorise le versement de cette subvention à la coopérative scolaire de BEVONS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme, VALBELLE le 05 décembre 2024. Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire Raymond GROS